

LA

Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fideles. — III Solennités de titulaires. — IV Aux prières. — V Direction donnée aux journaux catholiques de Montréal par Mgr l'archevêque. — VI Correspondance romaine. — VII Chronique sherbrookienne. — VIII Cérémonie religieuse.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 21 février

Quatre-temps et S. Mathias.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 21 février

Messe du 1er dim. du carême, *semi-double privil.*, 2e or. *A cunctis*, 3e *Omnipotens*; préface du Carême. — 1 vèpres de la Chaire de S. Pierre à Antioche, *double*; mém. de S. Paul et du dim.

SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 28 février

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité des titulaires de Saint-Mathias et de Saint-Alexandre. J. S.

AUX PRIERES

Fr. Joseph-Albert Lacasse, des clercs de Saint-Viateur, décédé à Montréal.

Sœur Saint-Onésime, née Marie-Elisabeth-Claire Chevalier, des Sœurs de Miséricorde, décédée à Montréal.

Mme Alphonse Beauvais, née Marie-Louise Monette, décédée à Laprairie.

DIRECTION
 DONNÉE AUX JOURNAUX CATHOLIQUES
 DE MONTREAL
 PAR MGR L'ARCHEVÊQUE

Archevêché de Montréal, le 6 février 1904.

Monsieur le directeur,

DEPUIS quelques semaines, nous avons eu à déplorer plusieurs assassinats. Les grands journaux catholiques de Montréal fidèles, dans une certaine mesure, aux engagements qu'ils avaient pris, se sont abstenus de représenter par l'image ces drames sanglants et démoralisateurs. Il n'y a pas longtemps encore, vous le savez, on n'aurait pas hésité à employer ce moyen d'allécher la curiosité malsaine des lecteurs. Il y a donc eu amendement ; et je suis heureux de le constater en vous écrivant.

Mais l'amendement n'est que partiel, et, je vous le demande, mérite-t-il des félicitations sans réserve ? Si les crimes ne sont plus, comme autrefois, montrés aux yeux avides de la foule par des illustrations grossières, ils n'en sont pas moins décrits avec une complaisance de mauvais goût et un luxe de détails qui décèlent, de la part de certains de vos reporters et de vos correspondants, un manque presque absolu de dignité professionnelle et de charité chrétienne.

Je vous ai déjà dit que ces sortes de récits constituent un véritable danger social. Ils déposent ou réveillent dans les cœurs et les imaginations des germes de perversion et de contagion. Ce sont des leçons de choses funestes et terribles dans leurs conséquences. Combien de lecteurs y font l'apprentissage du vice et de la débauche ? Les annales judiciaires, les moralistes et les médecins, je vous le rappelais aussi, sont unanimes à reconnaître qu'il se dégage de ces descriptions circonstanciées des meurtres les plus horribles comme un entraînement irrésistible au crime. Le journal qui revient tous les soirs, ou tous les matins, avec ses colonnes pour ainsi dire pleines de sang, de haine farouche et d'instincts pervers, forment peu à peu,

mais fatalement, autour de ses lecteurs une atmosphère pernicieuse et empoisonnée, capable de corrompre à la longue les âmes les mieux trempées. Comment les faibles, et ils sont le grand nombre, pourraient-ils résister à cette influence délétère ?

Vous avez admis vous-même, dans votre journal, au lendemain des lettres que la sollicitude pastorale m'a fait un devoir de vous adresser, la parfaite exactitude de ces constatations ; je n'y insiste pas.

Mais j'espère, avec toute la portion honnête de notre population, que vous exercerez à l'avenir un contrôle plus vigilant et plus suivi sur vos collaborateurs, et que vous mettrez plus de conformité entre vos actes extérieurs comme journaliste, et vos convictions publiquement avouées déjà à plusieurs reprises. Autrement, vous donneriez à tout le monde le droit de penser que vos déclarations ne sont rien autre chose que de trompeuses apparences. Et de là à vous retirer la confiance qu'on désirerait avoir en la sincérité de vos promesses, il n'y aurait qu'un pas à faire. Soyez persuadé que les pasteurs des âmes, les pères et les mères de famille gardiens de l'innocence de leurs enfants, n'hésiteront pas indéfiniment, pour franchir ce pas, à déployer le léger effort que leur conscience et le sentiment du devoir leur demanderont.

Après tout, en prenant cette détermination de fermer l'entrée des foyers honnêtes aux publications dangereuses, les parents chrétiens ne feraient qu'imiter ce journaliste de notre ville, qui m'avouait, il n'y a pas longtemps, s'être souvent vu lui-même dans l'obligation pénible et humiliante de soustraire à la vue de ses enfants le journal auquel il collabore chaque jour.

Ce n'est pas que les lois de la prudence et de la morale défendent absolument de donner toute publicité aux crimes qui se commettent. Mais le mal, le danger, l'excès blâmable consistent à leur accorder une importance exagérée, une préférence marquée, un espace démesuré, une place de faveur, une attention de complaisance soulignée par des titres et des sous-titres tellement voyants et multipliés, qu'ils vont jusqu'à une espèce d'appât aux appétits grossiers et de défit à la décence publique.

Et parfois, l'oubli des règles les plus élémentaires de la discrétion et de la charité est poussé plus loin encore. Non seulement on se jette sur le drame sanglant, ou sur le scandale passionnel, comme sur une pâture enviée ; mais on en recherche fiévreusement toutes les

circonstances et tous les antécédents, pour les étaler au grand jour par le menu ; on soulève tous les voiles, on fouille jusque dans les recoins les plus secrets du sanctuaire de la famille, prenant en quelque sorte un plaisir sauvage à retourner le fer d'une torture imméritée dans l'âme de la mère, de l'épouse et des enfants du criminel. Et cela, comme s'il n'y avait pas injustice grave à ternir publiquement la réputation de pauvres créatures, pourtant assez cruellement éprouvées déjà par le malheur qui les atteint.

Sans doute, ces sortes d'enquête et d'investigation peuvent être utiles quelquefois aux tribunaux. L'administration judiciaire, dans ce cas, y pourvoiera sans léser les droits de personne, sans jeter dans le public des ferments de scandale et de démoralisation. Que les journalistes lui abandonnent ce soin, qui est de son ressort exclusif. Et qu'on ne les entendent plus déclarer d'une façon cynique — le fait s'est malheureusement produit — qu'ils ont surpris, par des ruses inavouables, la confession de l'accusé ou celle de ses enfants.

Autrement, tel journal voudra renchérir quand même sur son voisin. Tel reporter, à court de nouvelles à sensation, en inventera de toute pièce. Ce sera une course honteuse et criminelle aux pires indiscrétions, à la médisance, ou même à la calomnie.

Al-je besoin d'ajouter que des mœurs semblables ne doivent, pour aucune raison, être tolérées dans le journalisme catholique. L'écrivain n'a pas pour mission de flatter les passions de la foule, ou de se laisser conduire par ses instincts de corruption. Il n'a pas pour ambition principale d'encaisser à tout prix de grosses recettes, ou de faire profit de tous les moyens, même des moyens déshonnêtes, pour augmenter le nombre de ses lecteurs. Non ! sa mission est beaucoup plus noble. Il a le devoir sacré d'exercer sur les masses un véritable apostolat. Il lui appartient, à un titre spécial, de travailler avec une énergie constante à la saine éducation morale et sociale des populations. Ses ressources précieuses et si efficaces, il doit les mettre au service de la science qui cultive les esprits, des arts qui forment le goût, de la religion qui purifie et ennoblit les cœurs.

Ce programme, je le sais bien, vous ne voulez pas le répudier. Vous l'acceptez de tout point, pour vous-même. Mais il faut que vous l'imposiez à tous vos collaborateurs, à vos reporters, à vos correspondants, à ceux qui ont la charge délicate de choisir les reproductions publiées dans votre journal, à ceux qui sont préposés au département de la réclame gratuite ou payante.

Et puis, une fois ce programme imposé, veillez sans cesse à ce qu'il soit bien compris et fidèlement mis à exécution. Contrôlez personnellement, ou faites contrôler par des hommes sûrs, la copie de vos subordonnés avant de l'envoyer à la composition.

Dans ces conditions, vous ne serez plus obligés d'avouer que la direction du journal a été surprise. Cette excuse, au reste, ne saurait être perpétuellement donnée et admise. Elle finirait par accuser un défaut de vigilance blâmable et une négligence volontaire.

Ne permettez pas, en particulier, à vos reporters de croire un seul instant que leur rôle consiste à se tenir à l'affût des crimes, des meurtres, des scandales et des faits divers sensationnels. Au contraire, inspirez-leur un idéal plus haut et plus utile. Inculquez-leur des principes de discrétion, de réserve, de discernement.

Mieux formés, ils se montreraient plus prudents et plus charitables; et votre journal y gagnerait en dignité. Tout récemment, par exemple, ils n'auraient pas traité si injustement ce religieux qui a été traîné devant les tribunaux, et que les tribunaux ont exonéré de tout blâme. Un accusé n'est pas nécessairement un coupable. On manque à la justice, à la charité et à l'honneur, si on lui refuse le respect qui est dû à son caractère et à l'honorabilité de sa conduite. Nos ordres religieux ont assez mérité du pays, leurs membres ont mené une vie assez sainte et assez dévouée pour qu'on les entoure, il me semble, d'une sollicitude affectueuse et d'une sympathie jalouse. Et je ne puis comprendre comment des journalistes n'ont pas vu tout ce qu'il y avait de méchanceté et d'ingratitude à se faire si volontiers l'écho d'une plainte sur laquelle la justice ne s'était pas encore prononcée, et surtout à faire du zèle pour découvrir des circonstances aggravantes plus mal fondées encore que l'acte d'accusation.

Je compte sur votre bonne volonté, monsieur le directeur, et j'espère que ces fautes ne se commettront plus.

Les assises criminelles viennent de s'ouvrir dans une localité du diocèse. Il serait difficile peut-être de ne pas renseigner le public sur ce qui va se passer. Mais ce service d'information, n'y a-t-il pas moyen de le faire d'une façon qui n'offense ni la morale, ni l'honneur des familles, ni l'innocence des jeunes gens? Votre journal pénètre partout, il va dans tous les milieux, il tombe sous le regard des enfants. Autant de raisons pour que sa tenue soit irréprochable, que son langage soit toujours décent et respectueux. Ne dites que ce qui

est nécessaire, glissez sur tout le reste. Que vos comptes rendus soient brefs et sommaires. Il n'est ni utile ni convenable qu'ils prennent la plus grande et la meilleure place. Le crime et l'homicide n'ont aucun droit à cet excès d'honneur. Pourquoi persister à leur donner le pas sur des événements d'ordre politique, industriel, social ou religieux beaucoup plus dignes d'attention ?

Je vous prie donc, monsieur le directeur, de bien vouloir, pendant toute la durée de ces assises, exercer une vigilance quotidienne sur les rapports judiciaires que vous publierez. Et d'une manière générale, veuillez donner à tous vos collaborateurs des directions précises et des ordres formels, afin que nous n'ayons plus d'écarts pénibles à déplorer.

C'est avec l'espoir que vous suivrez fidèlement cette direction que je vous réitère l'assurance de mes bien dévoués sentiments.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

N. D. L. R. — Cette lettre a été envoyée aux directeurs des grands journaux catholiques de Montréal. Non seulement elle a été accueillie avec soumission, mais on s'est fait un devoir de la publier intégralement. Les avis qu'elle contient s'adressent également à tous les lecteurs catholiques. Il est à espérer que ceux-ci, comme les journalistes, voudront en faire leur profit.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 20 janvier 1904.



Le diocèse de Montréal doit marquer le 18 de janvier comme un jour qui comptera dans ses annales. Ce jour-là, la Sacrée Congrégation de la Propagande, prenant en examen la demande de Sa Grandeur Mgr Bruchési, a décrété la division du diocèse de Montréal. Il y avait près d'une année que la question était pendante ; Sa Grandeur, après en avoir entretenu le cardinal Gotti, préfet de la Propagande, avait officiellement posé la question.

On pourrait donc s'étonner d'un si long retard. Deux mots suffiront pour l'expliquer.

— Quand ce genre de questions est déferé à la Sacrée Congrégation, il faut d'abord un certain temps pour la vérification et le contrôle des différentes données proposées ; de plus, il faut aussi examiner les recours qui peuvent être éventuellement présentés contre telle ou telle mesure. Dans l'espèce, par exemple, une division de diocèse étant une chose odieuse *in jure*, peut créer des mécontents, et ceux-ci usent de leur droit strict en envoyant l'expression à la Propagande. Il y a donc tout un travail préparatoire à faire pour débarrasser le terrain de ces difficultés préalables, pour écarter ou déclarer nulles toutes les oppositions que l'on ferait. Mais quand bien même la question n'offrirait pas de difficulté, alors que tout le monde serait du même avis, un délai plus ou moins long s'impose à raison des innombrables questions déferées à la réunion plénière des cardinaux. La Propagande a deux réunions par mois : une pour les affaires que j'appellerais latines, l'autre pour les affaires du rite oriental. A chaque congrégation les cardinaux ont à examiner de sept à huit causes, par conséquent à se rendre compte des volumineux dossiers qui leur sont transmis ; et les deux heures et demie de séance ne suffisent souvent pas à la solution de toutes les questions présentées, qui sont alors remises à la séance suivante. Aussi comme ces questions sont toujours plus nombreuses que le temps qu'on peut leur consacrer, il faut faire une sélection et donner le pas aux causes dont la solution doit être plus prompte. On comprendra, par exemple, qu'une cause de nullité de mariage prenne le pas sur celle de la division d'un diocèse. Le diocèse se trouve régi par son évêque et si la solution est retardée, ni l'administration ni les fidèles n'auront à en souffrir. Il n'en serait point de même dans un cas de dissolution de mariage.

— Voilà pourquoi les questions qui se traitent à la Propagande durent parfois plus longtemps que ne le désirerait l'impatience, légitime d'ailleurs, des parties.

— On prête au Souverain-Pontife Pie X la reprise d'un projet dont on avait déjà parlé au concile du Vatican. Ce serait une refonte du droit canonique, qui aurait un double but. On mettrait d'abord la législation canonique d'accord avec les nécessités actuelles. Les prescriptions du XIIe, XIIIe et XIVe siècle, qui forment les *Décrétales*, le *Sexte* et les *Extravagantes*, répondaient parfaitement à la situation de l'Église au moment où elles furent codifiées par saint Raymond de Pennafort. Depuis cette époque, elles forment le fond de l'enseignement du droit canonique ; mais il faut bien dire que la société actuelle n'est plus celle d'il y a cinq siècles, d'où la dissonance des décisions données pour une époque avec laquelle la nôtre n'a plus que des rapports très lointains. Rome a bien pourvu au mal par des règlements particuliers, modifiant soit la procédure, soit certaines règles. On connaît les décrets de Benoît XIV sur la procédure des procès de mariage, le décret de la Congrégation des Evêques et Réguliers, de 1884, sur les causes criminelles des clercs. De plus, la Sacrée Congrégation du Concile a essayé d'accorder dans ses décisions les maximes fondamentales du droit avec les exigences de la société, et un certain nombre de ces sentences font loi. Mais tous ces moyens n'étaient que des palliatifs. Il faut procéder à une refonte générale, mettre en harmonie la pratique du droit avec les conditions de la société chrétienne d'aujourd'hui, et remplacer des prescriptions tombées en désuétude ou dont l'observance est impossible, par d'autres règles mieux adaptées à notre époque.

— Outre la question de fond, il y a une question de forme. La division des *Décrétales* n'est point ce qu'il y a de mieux, et la preuve en est dans les efforts des commentateurs pour faire entrer tout le droit dans ces divers titres ou chapitres. Quelques auteurs ont voulu, s'inspirant des codes actuellement en usage, donner au droit canonique cette forme éminemment pratique et qui facilite les recherches. Le chanoine Pillet avec son *Code*, le chanoine Deshayes avec son autre code sous le nom de *Memento Juris Canonici*, Mgr

Pezzani avec son ouvrage : *Codez Eccelsiae catholicae*, Mgr Colmiatti, de Turin, avec son grand ouvrage non encore achevé : *Codez juris pontificii* — ont tracé la voie.

— Or Pie X aurait manifesté l'idée de reprendre le vœu du concile du Vatican et de faire un code du droit canonique, dotant ainsi l'Eglise d'un manuel de lois rédigé avec cette sobriété claire des légistes et permettant de trouver rapidement l'article qui permet ou défend tel acte. La commission serait même nommée et on donne les noms des cardinaux Vivès, Segna et Rampolla. Rien cependant n'est encore officiel, mais l'idée est trop bonne pour n'être pas mise à exécution.

— On continue toujours à parler de la visite de M. Loubet au Souverain-Pontife. Sans revenir sur la question au point de vue pontifical, voici une autre cloche qui aidera à se rendre compte de la situation. Le Quirinal ne veut pas que M. Loubet aille au Vatican. Quand je suis allé vous voir à Paris, aurait dit Victor-Emmanuel II au président de la République, il était plus simple pour moi de continuer mon voyage : Paris aurait pu être considéré comme une halte du voyage de Londres, qui aurait été le but de mon déplacement. Je suis donc revenu à Rome ; et, un mois après, je suis allé directement de Rome à Londres. C'est une marque de courtoisie que je faisais au président de la République, et je désire qu'il me la rende. Quand il viendra à Rome, ce doit être pour me voir, et uniquement moi. S'il retourne en France et revient ensuite à Rome pour le Vatican, je n'y verrai aucun inconvénient. Il ne fera que ce que j'ai fait pour lui.

— Au point de vue des courtoisies internationales, le raisonnement du jeune roi d'Italie ne fait pas un pli ; et comme les loges sont derrière pour appuyer, vous pouvez être certains que M. Loubet, par égard pour le roi d'Italie, ne demandera pas l'audience. Quant à revenir de France à Rome pour se présenter à Pie X, c'est dans l'ordre des choses possibles ; mais je ne connais personne qui croie ce second voyage probable.

DON ALESSANDRO.

CHRONIQUE SHERBROOKIENNE

ROUR une fois, il faudra bien tout à l'heure que j'élargisse un peu les cadres de la chronique sherbrookienne ; car la vie, dans nos cantons comme ailleurs, se compose de jours qui se suivent et souvent se ressemblent. A droite et à gauche on discute pour le choix d'un site d'église ou pour le coût d'une répartition ; mais un chroniqueur ami de l'ordre doit se garder d'insister sur ces délicats sujets. Dans les églises ou dans les chapelles, la *dévotion des Quarante-Heures* amène les foules recueillies aux pieds du Saint-Sacrement. Hier, c'était chez les Petites-Sœurs de la Sainte-Famille, aujourd'hui, c'est au séminaire diocésain ; mais toute belle qu'est cette cérémonie, elle ne laisse pas d'être très connue et d'observation quotidienne.

Une ordination au sous-diaconat, celle de M. l'abbé Bouhier, originaire du diocèse de Nantes, qui appartient maintenant à Sherbrooke, a eu lieu hier matin, 31 janvier, dans la chapelle privée de Mgr LaRocque. Voilà le seul fait que je glane, un peu notable, dans la chronique diocésaine pour ce mois.

Alors, je pars en voyage à Saint-Hyacinthe.

* * *

La ville des *Mascoutains* m'est apparue, l'autre dimanche, sous sa toilette d'hiver, bien souriante et bien accueillante. Il s'en faut de beaucoup que son site offre le pittoresque des collines élancées de la cité sherbrookienne. Mais elle porte, dans l'alignement de ses rues et dans l'allure de ses gens, je ne sais quel cachet français et catholique que peu de villes, en notre pays, me paraissent posséder.

Je me trouvais là pour la fête de la Sainte Famille. A l'église cathédrale, aux messes du matin, les communions nombreuses étaient particulièrement édifiantes, et, à la cérémonie du soir, la large nef était encore remplie. Toute la famille paroissiale célébrait avec une joie pieuse la Sainte-Famille de Nazareth, le modèle admirable de toute les familles chrétiennes. A tous ces pères, on proposa d'être laborieux et vigilants ; aux mères, on suggéra d'être aimantes et pieuses ; aux enfants chrétiens, on prêcha d'être respectueux et obéissants ; puis, pour soutenir le précepte donné par la suggestion

de l'exemple, le prédicateur invita ses auditeurs à regarder Joseph, à imiter Marie et à suivre Jésus.

L'église cathédrale, imposante à l'extérieur est, malgré ses vastes proportions, bien triste à l'intérieur. On comprend le désir de Mgr Decelles, d'ailleurs secondé par celui des paroissiens de sa cathédrale comme aussi par celui de tous ses diocésains, de voir bientôt s'élever le superbe temple projeté, qui sera, à en juger par le plan, l'un des plus beaux du pays.

La grand'messe fut célébrée, ce jour de la Sainte Famille, à la cathédrale de Saint-Hyacinthe, par M. l'abbé Caron, curé de Tomahawk, diocèse de Greenbay, Wisconsin.

*
* *

M. le curé Caron, neveu de feu Mgr Caron, vicaire-général des Trois-Rivières, est né à Lennoxville, tout près de Sherbrooke. Il nous appartient donc par l'origine ; et sa visite au milieu de nous, après celle qu'il a faite à Saint-Hyacinthe, a fait revivre maints souvenirs intéressants pour les annales sherbrookiennes.

M. Caron (Charles-Olivier) est, par exemple, le premier élève qui ait étudié le latin à Sherbrooke, dans l'ancien collège, alors commercial, où Mgr Prince avait installé quelques ecclésiastiques, entre autres : M. le grand-vicaire McAuley et feu M. Brown, de Saint-Hugues.

Après deux ans d'études sous leur direction, M. Caron entra au séminaire de Nicolet et plus tard à celui de Saint-Hyacinthe. En 1867, il partit du séminaire pour s'enrôler dans l'armée des zouaves. Il est le premier zouave parti de Saint-Hyacinthe. Il fut du 1er détachement.

Durant une soirée, dont les heures s'écoulèrent rapides, je l'ai écouté causer de la vie des zouaves, de Pie IX, de Rome, de Velletri, du camp d'Annibal... Quels charmes vrais dans ces récits d'un témoin oculaire, dont chaque assertion se scande d'un : « J'étais là, vous savez ! » —

L'incident Taillefer à Marseille, que tout le monde connaît, ne m'avait jamais été conté avec tant de vie. Ils étaient là deux cent cinquante zouaves, habillés de blanc — le blanc papal — qui se promenaient sous la direction du capitaine Taillefer. Arrivés sur le port, par la Cannebière, ils se trouvent en présence d'une grande

foule, en particulier des débardeurs dont quelques-uns italiens. Deux de ces derniers s'avisent de siffler le drapeau pontifical que Taillefer précédait de quelques pas, à la tête du bataillon sans armes. En deux temps le capitaine vous empoigne les deux insulteurs, un chaque main, et les lance tous les deux à plusieurs pieds devant lui. Ils n'eurent pas envie de recommencer ! D'ailleurs les zouaves ne furent pas inquiétés.

Leur arrivée à Rome fut une vraie fête et leur mouvement sur la place Saint-Pierre, autour de l'obélisque, fournit au cher curé une rapide description qu'il terminait en disant : « Soudain, l'une des fenêtres du Vatican s'ouvrit, et, tout de blanc vêtu, le bon Pie IX parut, comme un ange du ciel, la main levée pour nous bénir ».

* * *

Baucoup, parmi les zouaves canadiens, sont plus tard, on le sait, devenus prêtres. La liste des zouaves en mains, il suffit de consulter un annuaire du clergé canadien pour le constater. Et pourtant, déjà, un grand nombre sont morts. Hélas ! les morts vont si vite.

En 1903, rien que dans l'ancienne province ecclésiastique de Québec, le clergé a à enregistrer 37 décès : 6 pour Ottawa, 15 pour Québec et 16 pour Montréal !

Je puise ces chiffres dans le *Canada ecclésiastique*, que vient de publier la Compagnie Cadieux & Derome, lequel fournit au reste diverses autres informations toutes très précieuses pour un prêtre canadien. A mon avis cet annuaire, qui ne coûte que 0.50 cts, devrait être dans tous les presbytères. C'est si commode à consulter. Outre les noms des évêques, des prêtres, des religieux, des religieuses, des paroisses de tout le Canada, il donne souvent des précis historiques fort intéressants, sans compter les bons portraits et les fidèles gravures de villes ou de monuments.

Il y a peut-être quelques inexactitudes ça et là, mais ces messieurs ne demandent qu'à rectifier, l'an prochain, si on veut bien les aviser. Si j'osais, je dirais à mes amis de Sherbrooke, consultez la page 90, vous trouverez la plus belle vue de Sherbrooke que je connaisse.

* * *

A Sherbrooke, puisque m'y voilà revenu, je glane encore un fait à noter. Au Séminaire, le personnel s'est augmenté. Au cours de

janvier, M. l'abbé Métivier, vicaire à Windsor, est devenu professeur et M. l'abbé Boudrault, ancien curé, vit avec nous, déjà depuis le 17 décembre. A part cela, je le répète, la chronique est plutôt pauvre.

* * *

On me permettra peut-être de dire un mot de nos *Revue nationale* au risque de passer encore aux yeux d'Henri Bayard pour donner un mauvais exemple ?

La *Nouvelle France* de Québec et la *Revue Canadienne* de Montréal, dans leurs livraisons respectives de janvier, sont fort attrayantes.

La Revue québécoise est surtout sérieuse, mais elle est fort bien faite.

A la *Revue Canadienne*, on fait plus de concessions aux exigences d'un public moins versé dans les connaissances théologiques, mais encore sait-on donner une matière instructive, documentée, abondante et variée.

Les illustrations que signe le sympathique artiste qu'est M. J.-Bte Lagacé, mettent du piquant dans les pages de texte. La chronique « à travers les faits et les œuvres » de M. Chapais, vaut seule trois fois le prix de l'abonnement.

Sans vouloir faire de tort à aucune revue, disons que ces deux principaux périodiques de notre pays méritent assurément d'être encouragés.

C'est la presse, personne ne peut le nier, qui est de nos jours le grand levier des idées et des hommes. Une presse sage, respectueuse de l'autorité, amie de la patrie, institutrice des familles et inspiratrice des âmes chrétiennes, a droit, il me semble, à l'appui matériel et moral de tous ceux qui ont à cœur la conservation de la foi et le progrès de la race française en notre pays.

* * *

Ne devons-nous pas chercher à la vivifier toujours, en effet, cette foi catholique, qui fut la gloire la plus pure des *gestes* de nos aïeux, alors surtout qu'ailleurs on lui fait une guerre sans merci, alors que chez nous des aspirations se font jour que nos chefs spirituels se voient dans l'obligation de stigmatiser ?

Pauvre France ! Elle descend toujours. L'un de ces soirs, une

bonne fortune me faisait rencontrer un fils de famille (1) français qui me disait : « il ne faut pas désespérer, M. l'abbé, nous irons plus bas encore, mais nous nous relèverons. La persécution nous sanctifiera et elle nous sauvera ». Et le lendemain je songeais à lui, en lisant une page superbe d'Emile Olivier, où le célèbre homme d'Etat adresse aux radicaux qui veulent briser le *concordat* cette solennelle prédiction :

« Malheur à vous, si vous consommez l'entreprise inique dont vous manifestez la velléité, si vous faites banqueroute au clergé de son salaire et si vous lui volez ses églises. Alors vous serez les maudits de la Révolution que vous invoquez. Vous ne la consommerez pas. Vous l'abolirez, et, personne ne peut mesurer quelles seront pour votre république les conséquences d'une révolution nouvelle.....

* * *

Qui t-il faut chercher à fortifier notre foi toujours ; et ceux-là ont bien mérité de notre patrie canadienne, qui partent pour l'éternité après une vie d'œuvres dépensée dans ce noble but.

Tel était assurément Mgr Gravel, dont l'église de Nicolet pleure actuellement la perte. Tel était aussi cet excellent Père Corcoran, provincial des clers de Saint-Viateur, à Chicago, que les anciens élèves du Collège-Canadien de Rome ont connu si affable et si distingué, et dont la mort, arrivée bien loin dans l'Arizona, nous était annoncée par les mêmes journaux qui enregistraient celle de Mgr Gravel.

Ce sont là d'illustres défunts dont les œuvres et la mémoire continueront de parler : *Defunctus adhuc loquitur*.

* * *

Le temps c'est le grand adversaire de l'homme. Tôt ou tard on doit s'incliner devant sa faux. Et cependant ce temps, la science des hommes le mesure et le palpe. A l'avance elle lui arrache quelques-uns de ses secrets. Basée sur l'expérience, elle prévoit ses caprices, annonce les températures.....? Si elle pouvait l'arrêter dans sa marche !

(1) M. le Comte de Clermont-Tonnerre, cousin du gentilhomme du même nom, ami du bon M. Vacher, du Collège Canadien à Rome.

Au séminaire de Sherbrooke, le gouvernement d'Ottawa a installé récemment un bureau météorologique, sans la direction de M. l'abbé Bégin.

Ce bureau est en communication suivie avec le bureau central de Toronto. Voilà comment maintenant, si nous n'avons pas le pouvoir d'arrêter le soleil, nous aurons le plaisir de savoir scientifiquement *le temps qu'il fait !*

En preuve je vous passe le rapport affiché hier par M. le professeur de sciences, au diagramme de température :

STATION MÉTÉOROLOGIQUE DE SHERBROOKE
EXTRAIT DU RAPPORT DU MOIS DE JANVIER 1904

Température moyenne.....	70°71 Fahrenheit.
Température la plus élevée (le 23).....	37°6 “
Température la plus basse (le 19).....	—36°3 “
Neige, épaisseur.....	32.1 pcs.
Neige, réduite en eau.....	3.21 “

LE NOUVELLISTE SHERBROOKIEN.

CEREMONIE RELIGIEUSE



MARDI, le 2 février, M. le chanoine Martin, de la cathédrale de Montréal, présidait une cérémonie de vêtue dans la chapelle des Sœurs de Sainte-Anne, à Lachine.

M. l'abbé Legris, curé de Webster, Mass., offrit le saint sacrifice de la messe et prêcha le sermon de circonstance. M. le curé J.-T. Savaria, chanoine honoraire, et M. l'abbé H. Langevin, aumônier de la communauté, étaient au chœur. Bon nombre de parents et d'amis des jeunes postulantes assistaient à leur prise d'habit. Voici les noms des nouvelles *novices vocales* :

Mlles Mary-Ann Nellan, de Saint-Alphonse, dite Sœur Marie-Anne-Marguerite ; Valentine Brasseur, de Vaudreuil, dite Sœur Marie de la Garde ; Marie Bernier, de Webster, Mass., dite Sœur Marie-Eveline ; Mathilda Martin, de Sainte-Justine, dite Sœur Marie-Alcide ; Eugénie Thibodeau, de Saint-Blaise, dite Sœur Marie-Blaise ; Azilda Bauregard, de Webster, Mass., dite Sœur Marie-

Coeclia ; Anna Aubin, de Saint-Félix de Valois, dite Sœur Marie-Tatiana ; Marie-Louise Savoie, de Sainte-Cunégonde, dite Sœur Marie-Louisa ; Clara Morin, de Sainte-Adèle, dite Sœur Marie de la Foi ; Bertha Vézina, de Saint Jérôme, dite Sœur Marie-Polycarpe ; Mathilda Folsy, de Saint-Lin, dite Sœur Marie-Joseph-Arsène ; Parmélie Comtois, de Saint-Damien, dite Sœur Marie de la Croix ; Luména Poissant, de Saint-Edouard, dite Sœur Marie-Fortunate ; Marie-Louise Desjardins, de Sainte-Mélanie, dite Sœur Marie-Éléonore ; Marie-Eva Vincent, de Sainte-Julienne, dite Sœur Marie-Julia ; Anna Parrott, de Worcester, Mass., dite Sœur Marie-Eloise ; Aimée Bélanger, de Lachine, dite Sœur Marie-Ignace de Loyola ; Augustine Sylvestre, de Saint-Cuthbert, dite Sœur Marie du Sacré-Cœur ; Antonine Leduc, de Montréal, dite Sœur Marie-Achille ; Fiore Derome, de Saint-Jacques-le-Mineur, dite Sœur Marie-Florine ; Albertine Breault, de L'Acadie, dite Sœur Marie-Remi ; Exérine Gaudet, de Saint-Jacques de l'Achigan, dite Sœur Marie-Callista ; Adouilda Mathieu, de Sainte-Cunégonde, dite Sœur Marie-Zéphérina ; Corinne Girardin, de Sherrington, dite Sœur Marie-Alberta.

Novices coadjutrices : Mlles Apolline Lavoie, de Canton, Mass., dite Sœur Marie-Théophane ; Justine Beaulieu, de Sainte-Françoise, dite Sœur Marie-Vital ; Maria Gareau, de L'Assomption, dite Sœur Marie-Zacharias ; Anna Mandeville, de Uxbridge, Mass., dite Sœur Marie-Alain ; Marie Désorcy, de Grondines, dite Sœur Marie-Régina ; Lydia Thériault, de Saint-Alphonse, dite Sœur Marie-Liona.

AUX PRIÈRES

Sœur Marie de la Nativité, née Elizabeth Mahony, religieuse choriste, des Religieuses-Adoratrices du Très-Précieux-Sang, décédée à Toronto.

Sœur Marie de Fourvières, née Margaret Corcoran, religieuse choriste, des Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, décédée à Montréal.